

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-005 délégation de signature (JORF. du 1^{er} avril 1971, page 3061)

n° 71-005

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

VISAS

Le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, Vu le décret modifié ne 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature

Vu le décret du 25 février 1971 portant nomination d'un membre du Gouvernement

Vu le décret du 31 mars 1971 portant nomination du Directeur des territoires d'outre-mer;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Daniel Videau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur des territoires d'outre-mer, à l'effet de signer, au nom du Ministre d'Etat et dans le cadre des attributions confiées à celui-ci en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, tous actes, décisions et pièces comptables, à l'exclusion des décrets, des arrêtés et de toutes décisions de principe. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.